



## Déclaration liminaire de la CGT, FO, FSU au CNESERAAV du 23 juin 2020

Madame la Directrice générale,

Vendredi 19 juin, à 6h45, après 20 heures de séance, le CNESER a rendu un avis favorable à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) dans une salle vidée de la plupart des représentant-es, avec seulement 55% des voix. Dans un contexte où le dialogue social est très dégradé par la pandémie de la Covid-19 et par l'état d'urgence sanitaire instauré, le gouvernement souhaite continuer à faire passer ses réformes en force alors que la communauté universitaire est en difficulté.

Au MAA, nous ne pouvons-nous aussi que dénoncer que les représentant-es des personnels et des étudiant-es n'ont pas été concerté-es pour un texte qui a pourtant un fort impact sur nos métiers et notre avenir.

C'est pourquoi la CGT, FO et la FSU ont décidé de boycotter la séance du CNESERAAV convoquée le 23 juin.

En effet, si nous partageons de nombreux éléments de l'état des lieux présentés dans le rapport annexe de la LPPR, notamment concernant la baisse des moyens de la recherche, les dysfonctionnements de l'ANR, le manque d'attractivité de nos métiers, ce texte ne répond pas aux besoins soulignés par le diagnostic et nous demandons :

- Une vraie revalorisation de nos statuts qui passe par la refonte immédiate des grilles indiciaires et non l'instauration d'un système de primes qui s'inscrit dans un schéma "au mérite" contraire à la liberté universitaire de recherche et d'enseignement ;
- Un recrutement statutaire et non la liquidation des statuts avec la mise en place de « tenure tracks », contrats de 3 à 6 ans pouvant concerner jusqu'à 25 % des recrutements de directeurs de recherche et de professeurs ;
- Une vraie déprécarisation et non l'explosion annoncée de la précarité avec la mise en place des « CDI » de mission scientifique pour la durée des projets ;
- Pour les doctorants, la délivrance d'allocations ou de bourses de thèses en nombre suffisant, et non l'accroissement de leur précarité, pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans, sans même les maigres garde-fous prévus dans le Code du Travail, dont les articles sont explicitement annulés dans le projet ;
- Le renforcement des dotations pérennes et des soutiens de programme, permettant d'initier des projets, notamment dans de nouvelles thématiques et non de favoriser l'excellence sur

appel à projets avec une part croissante du financement des besoins pérennes passant par l'ANR ;

Nous dénonçons le renforcement du rôle du HCERES avec l'extension de l'évaluation à la totalité des missions des établissements.

Quant aux fameux « engagements » budgétaires sur 10 ans que le Président de la République ne cesse de mettre en avant, ils n'engagent en rien les gouvernements à venir. Ainsi l'augmentation prévue pour 2021 n'est que de 357 M€ pour 2021, ce qui est bien loin du compte, d'autant que 149 millions d'euros, soit 41 % du total, iront à l'ANR ! Quant à la mirifique « programmation » annoncée jusqu'en 2030, elle n'engage que ceux qui pensent les mandats électoraux éternels. Les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin tout de suite de financements pour :

- Prolonger immédiatement les contrats doctoraux, les CDD et les stages des étudiants, impactés par la crise de la Covid-19 ;
- Assumer les dépenses faites dans le cadre de la crise sanitaire (achat de matériels pour le télétravail et l'enseignement à distance, achat d'EPI dont une partie a été donnée aux hôpitaux, fournitures...) avec des recettes propres, importantes voire très importantes dans nos établissements qui sont en berne ;
- Préparer tant bien que mal une rentrée universitaire à haut risque au sujet de laquelle la Ministre de l'ESRI a fait des déclarations inquiétantes à la presse ; du côté de notre ministre, c'est le vide sidéral !
- Redémarrer l'activité dans les laboratoires de recherche, des expériences, des expérimentations et du matériel stoppés par le confinement en ont souffert.

De plus, des questions plus particulières se posent dans l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager :

- La LPPR se propose aussi de rénover la contractualisation pour renforcer la politique de site, « plus intégrée, portée conjointement par les acteurs académiques du site » avec l'objectif de faire émerger des sites de niveau international. Comment vont se positionner les écoles du MAA ? L'institut Agro aurait-il été fondé pour rien ? Comment vous positionnez-vous ?
- Comment la revalorisation salariale, même si elle n'est que symbolique au MESRI, va-t-elle être mise en œuvre pour les personnels de l'ESA ?
- Qu'en est-il de la création de postes de BAITOSS et de la requalification des agent-es pour l'ESA ?
- Qu'en est-il de la création de postes d'EC pour l'ESA ?
- Un amendement parlementaire en préparation pourrait permettre l'ouverture d'écoles vétérinaires privées, ce que nous ne pouvons accepter. Qu'elle est la position du ministre chargé de l'agriculture ?

Nos organisations invitent les personnels et les étudiant-es à débattre et à se prononcer sous toutes les formes possibles, en présence ou à distance, pour dénoncer ce passage en force, exiger le retrait de ce texte et obtenir l'ouverture de véritables négociations pour un service public national de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des enjeux immenses dont une société écologiquement et socialement responsable a besoin.